

Association MAISON DU VÉLO FLORAC

Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2025

RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2024

Association Maison du Vélo Florac
Siège social : 2 place Louis Dides 48400 Florac-Trois-Rivières
Local boutique-atelier : 11 rue Théophile Roussel à Florac
07 88 52 23 41 - maisonduveloflorac@gmail.com
<https://www.maisonduveloflorac.org/>



I. RAPPORT MORAL

Rappel des valeurs et objectifs de l'association

La Maison du Vélo a fait le choix du réemploi et du recyclage. Cela inscrit nos activités au cœur de la transition écologique et dans l'économie circulaire. En effet, de nombreux vélos dorment oubliés dans les caves et les garages, notamment dans les résidences secondaires. Nous récupérons tous types de vélos afin de les remettre en état et en circulation. Ces vélos constituent également une source de pièces détachées d'occasion durables et à bas coût pour les ateliers d'auto-réparation.

La transmission et le partage des savoirs-faire techniques à travers les ateliers d'auto-réparation est également au cœur des objectifs de l'association, avec une volonté de favoriser la participation des personnes en situation de précarité ou qui pourraient se considérer comme éloignées de la mécanique. La Maison du Vélo essaie de relever un gros défi : que cette démarche puisse alimenter une activité économique locale capable de soutenir au moins un emploi durable, en l'inscrivant dans le cadre des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

I.1. Fonctionnement et vie de l'association

I.1.1 Conseil d'Administration et bénévolat

Suite à l'AG du 27 mai 2024, les 5 personnes élues en séance ont été rejointes par 1 représentant de l'association La Pompe (gestionnaire du tiers-lieu dans lequel s'inscrit la Maison du vélo) pour constituer le nouveau Conseil d'Administration de l'association. A noter que sur les 6 membres du nouveau CA, seuls deux étaient déjà membres du précédent CA. Au sein du CA, les fonctions ont été ainsi réparties :

Arnaud BÉCHARD	co-président
Jean-Baptiste REGAZZONI	co-président
Marie-Bernadette ALBERT	co-trésorière
Raphaël KOZLOWSKI	co-trésorier
Marc LEJEUNE	
Patrick SANQUER	

Au cours de l'année, les circonstances et les contraintes de la vie de chacun ont amené plusieurs membres à se mettre en retrait du CA, certains restant malgré tout des bénévoles actifs sur certaines tâches (ateliers d'auto-réparation, ...).

Mais il est clair que cette situation a fragilisé le CA et qu'il n'a pu être aussi dynamique et entreprenant qu'on aurait pu le souhaiter.

Le fonctionnement de base de l'association a pu être assuré, avec l'aide de bénévoles actifs et des salarié-e-s et l'appui des prestataires (comptabilité), mais au prix de difficultés importantes. Il est vital que le CA soit renforcé lors de l'AG de mai 2025.

I.1.2 Adhésions

On a dénombré **73 adhérents en 2024** : 34 hommes, 37 femmes, 2 associations.

Cela représente une nette progression par rapport à 2023, où l'on avait enregistré 58 adhésions.

L'adhésion est à prix libre. Les montants versés à l'association se situent dans une fourchette de 1 à 50 €, le montant moyen se situant autour de 13 €.

I.1.3 nouveau changement de local

La Maison du Vélo s'était provisoirement installée en octobre 2023 dans le futur local de la librairie La Berlué en attendant que son propre local soit « habitable ». La migration dans le local définitif s'est opérée début mars 2024. Les bénévoles se sont remis à l'ouvrage pour la peinture, le déménagement de tout le matériel et le remontage des meubles et de l'établi.

Bien que le local soit plus grand, tous les vélos à restaurer ne peuvent y contenir. En attendant la construction d'un appentis sur la cour arrière, une partie des vélos sont stockés à la cave, ce qui n'est pas l'idéal.

I.1.4 communication

L'association dispose de plusieurs canaux pour diffuser ses infos : son site internet, un compte facebook et instagram, un outil d'envoi de newsletter. A quoi s'ajoute l'affichage dans Florac et les annonces sur radio Bartas. Les animations de la Maison du Vélo ont également vocation à être reprises dans la communication de La Pompe, mais c'est encore « en rodage » pour l'instant.

Faute d'une équipe suffisante et organisée pour prendre en charge cette tâche de manière proactive, on a sous-utilisé nos outils en 2024. Et on n'a pas exploré les possibilités qui pourraient nous être offertes par les canaux d'autres partenaires (mairies, office du tourisme...). La communication est clairement à « muscler ».

I.2. Gestion du personnel

Laure Crombé avait été recrutée en tant que technicienne-animatrice cycles le 23 mai 2023 sur un CDD d'un an. A l'échéance de son contrat initial elle a préféré, pour raisons familiales, un renouvellement de 3 mois seulement plutôt que de 6 mois. Elle a ensuite refusé la proposition de CDI que lui faisait l'association et compte-tenu des congés qui lui restaient à prendre a quitté la Maison du Vélo Florac fin juillet 2024.

Heureusement Christophe Pontaud qui avait été recruté le 14 juin en tant que renfort pour la saison estivale (sur contrat saisonnier d'opérateur-cycles de 3 mois à temps très partiel – 12 h / semaine - rémunéré au SMIC) a pu passer à temps plein dès début août et assurer ainsi la saison.

Mi-août, l'association a lancé une offre d'emploi à France Travail pour recruter une technicienne-animatrice ou un technicien-animateur cycles en CDD d'un an sur le même profil de poste que celui de Laure et aux mêmes conditions (temps partiel à 70 %, rémunéré 1400 € brut mensuel, avec 10 % d'heures complémentaires de mai à août).

Plusieurs candidatures correspondant au profil recherché se sont manifestées et le CA a retenu celle de Samuel Bouheret. Samuel a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2024. Il est en

contrat CDD d'un an qui a vocation à être prolongé s'il le souhaite et si les perspectives budgétaires de l'association le permettent.

A noter que l'association a accueilli en stage durant 3 semaines (du 12 février au 2 mars 2024) Pauline Champetier, qui suivait une formation à l'Institut National du Cycle et du Motorcycle (INCM).

Pour les données chiffrées, se reporter au rapport financier et notamment son annexe 1.

I.3. Partenariats et subventions

L'association a poursuivi et développé ses partenariats avec les collectivités locales et autres acteurs des mobilités sous différentes formes :

- entretien des VAE des collectivités mis à la disposition de la population : contrat d'entretien pour la flotte de VAE des communes de Florac et Ispagnac, entretiens et réparations au coup par coup pour ceux de la communauté de communes « des Cévennes au Mont Lozère »
- participation aux animations portées par le PETR (avec des prestations d'ateliers mécanique) telles que « mai à vélo » et des communes (forum des associations, fête du vélo de Florac, festival « faites le savoir » d'Ispagnac)
- inscription dans le projet « vélos égaux » coordonné par l'Agence Lozérienne de Mobilité (ALM) en Lozère, en cours de démarrage
- ateliers d'initiation à la mécanique vélo pour une classe de Bédouès

L'association a également été partie prenante d'animations co-organisées avec La Pompe, La Nouvelle Dimension, le Foyer Rural de Florac...

Au niveau subventions, grâce à l'impulsion donnée par Laure, plusieurs dossiers ont été montés début 2024 en direction de l'État, du département, des collectivités locales. Le résultat est cependant assez décevant : les montants ne sont pas à la hauteur des soutiens publics dont la Maison du vélo aurait besoin pour pouvoir remplir durablement sa mission.

Voir les détails dans le rapport financier et ses annexes ci-après.

A noter que nous avons reçu fin 2024 du département de la Lozère un accord pour l'attribution d'une subvention d'investissement de 5 000 € destinée à financer (à 50%) 3 opérations : construction d'un appentis pour stocker les vélos à restaurer, construction d'un vélo-cargo à assistance électrique pour organiser des ateliers d'auto-réparation « hors les murs », achat d'outils supplémentaires pour ces ateliers d'auto-réparation. Ce montant n'apparaît pas dans le budget 2024 car l'association ne pourra le toucher qu'une fois les investissements réalisés (dans les 3 ans maximum).

I.4. Accompagnements Adefpat

La Maison du Vélo, en tant que résidente du tiers-lieu et membre du CA de La Pompe a activement participé durant l'année 2024 à l'accompagnement approfondi « formation-développement » apporté à La Pompe par l'Adefpat. Une demi-journée a été dédiée par le consultant (Stéphane Hénin) à la situation particulière de la Maison du Vélo.

Cette démarche va se prolonger en 2025 par un accompagnement DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) qui sera centré sur le modèle économique de la Maison du Vélo.

I.5. Conclusion provisoire

L'année 2024 a donc été encore mouvementée et pleine de rebondissements.

Le modèle économique et le fonctionnement de l'association ne sont pas encore stabilisés. Cependant l'activité très soutenue de la boutique-atelier au cours de l'été, le succès des ateliers d'auto-réparation, le développement de l'ancrage sur le territoire, qui ont encore progressé par rapport à 2023, sont prometteurs.

La Maison du Vélo attend beaucoup de l'accompagnement Adefpat qui démarre pour avoir une vision plus claire de ses perspectives d'avenir et des pistes de solutions qui pourraient pérenniser son projet.

II. RAPPORT FINANCIER

Ce rapport n'a pu prendre en compte les documents de clôture de l'exercice 2024 émanant de notre comptable car ils ne nous sont pas parvenus à ce jour (il est vrai que nous lui avons fait parvenir les éléments avec beaucoup de retard). Il se base uniquement sur les chiffres de l'association, qui restent donc à vérifier et valider.

II.1. Bilan 2024 et comparaison avec le budget prévisionnel

Le tableau en annexe 1 présente les chiffres du budget 2024 réalisé (en rouge) mis en regard du budget prévisionnel que nous avons élaboré au début de l'année.

Il en ressort que :

- le budget 2024 accuse un déficit de l'ordre de 3400 € (ce qui représente environ un mois de charges fixes)
- le montant des subventions reçues a été très largement inférieur à celui espéré en début d'année ; heureusement les ventes de marchandises et prestations ont été elles beaucoup plus importantes que prévu ; les dépenses ayant été freinées ou reportées (NB les charges locatives n'avaient pas été demandées en 2024 faute d'estimation pertinente et sont payées en 2025 : elles s'élèvent à 72,09 € HT par mois), au final le déficit est contenu à un montant équivalent à celui de 2023

II.1. Structure budget 2024 et répartition mensuelle du chiffre d'affaires

II.1.1. Structure dépenses et recettes

Pour donner une idée de la structure des produits et des charges nous les avons regroupés en grandes catégories et présenté le poids respectif de ces catégories sous forme de camemberts avec indication des pourcentages. Cf. annexe 2.

On voit que :

- dans les « charges », sans surprise ce sont les « frais de personnel » qui représentent le plus gros poste de dépense ; mais les autres postes (« achats » de matériel notamment de pièces vélos et « services » qui regroupe le loyer, les frais de comptable etc) sont importants aussi
- dans les « produits », la vente de marchandises (vélos, pièces détachées, réparations) et prestations représente plus de 81 % des rentrées financières, les subventions publiques représentant à peine 17 % et les adhésions 2 %.

Il est clair que ce n'est pas normal pour une association d'être financée à un tel niveau par sa propre activité marchande. Mais la question n'est-elle pas : pourquoi les pouvoirs publics ne financent-ils pas davantage les services rendus « gratuitement » par l'association aux habitants du territoire comme les ateliers d'auto-réparation, la fourniture de vélos et pièces d'occasion tout au long de l'année ?... Cette activité est pourtant une véritable activité de service public.

II.1.2. Evolution mensuelle du chiffre d'affaires (CA)

Le dernier graphe de l'annexe 2 présente sous forme d'histogramme l'évolution mensuelle du chiffre d'affaires réalisé par la boutique-atelier entre janvier et décembre 2024.

NB ce chiffres d'affaires comprend l'ensemble des rentrées de la boutique-atelier, y compris les adhésions (mais pas les subventions)

Les chiffres de certains mois sont un peu – voire beaucoup – affectés par des périodes de fermeture d'une semaine ou plus pour congés (janvier, avril) ou absence de salarié (septembre).

Mais apparaît de manière éclatante le caractère extrêmement saisonnier de l'activité de la boutique-atelier (le chiffre d'affaires du mois d'août équivaut à 10 fois celui de novembre).

II.1.3. Point sur l'endettement de l'association

L'association avait reçu en avril 2022 un prêt personnel de M. Philippe Duchène d'un montant de 49 000 € pour financer les investissements nécessaires à la réalisation du contrat avec la Région Occitanie obtenu dans le cadre du budget participatif « Montagne » de 2020. Suite aux graves erreurs de gestion du président-fondateur de l'association de l'époque, M. Pierre-Antoine Terry¹, l'association n'a pu se faire rembourser qu'une partie des dépenses effectuées avec l'argent du contrat Région et n'a à ce jour remboursé qu'une partie du prêt de M. Duchène soit 25 300 €. L'association reste donc redevable de 23 700 € pour ce prêt.

Ayant anticipé des problèmes de trésorerie en fin d'année 2023, la Maison du Vélo a demandé de l'aide à la mairie de Florac-Trois-Rivières. La mairie a octroyé à l'association une avance remboursable de 5 000 €, remboursable en 5 ans. Les 5 000 € ont été versés en février et avril 2024 et l'association a fait un premier reversement de 1 000 € en août 2024.

En résumé, **l'association est aujourd'hui endettée à hauteur de 27 700 €**. Elle doit :

4 000 € à la mairie de Florac-Trois-Rivières, à rembourser en 4 ans à raison de 1 000 € par an chaque mois d'août

23 700 € à Juliette Duchène (héritière de Philippe Duchène décédé), dans des conditions à renégocier.

¹ Pour plus de détails, se reporter aux documents fournis à l'AG du 17 janvier 2022

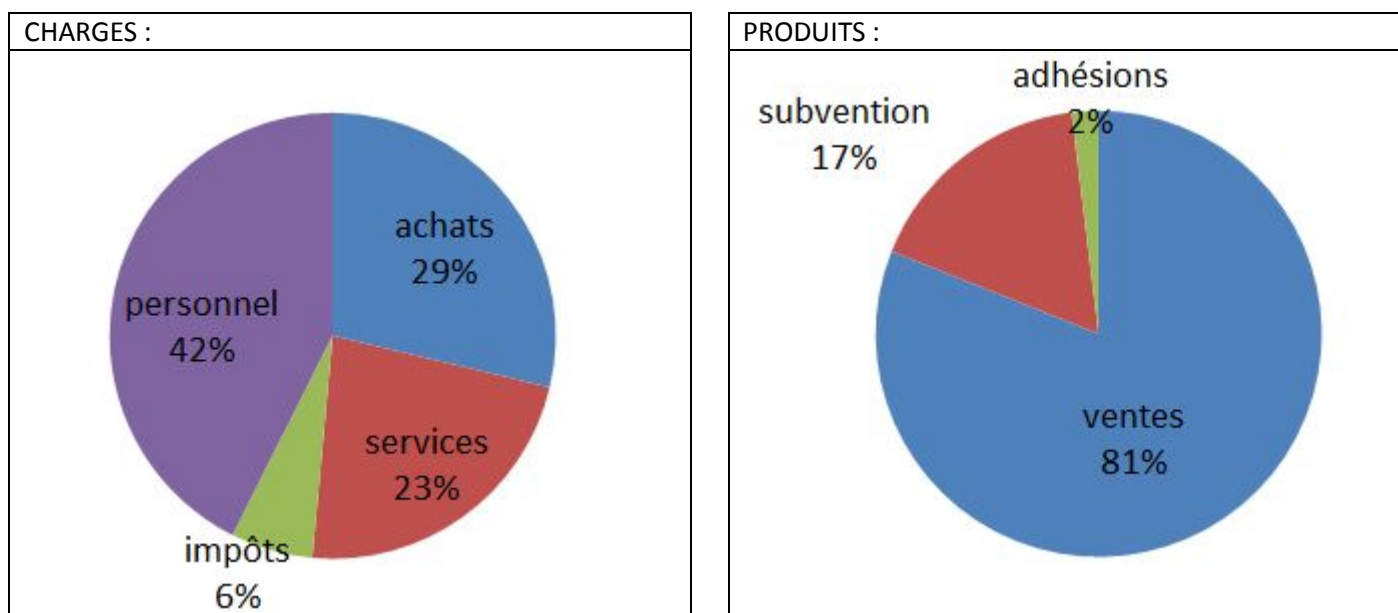
Rapport financier – Annexe 1

Budget 2024 réalisé et comparaison avec le budget prévisionnel

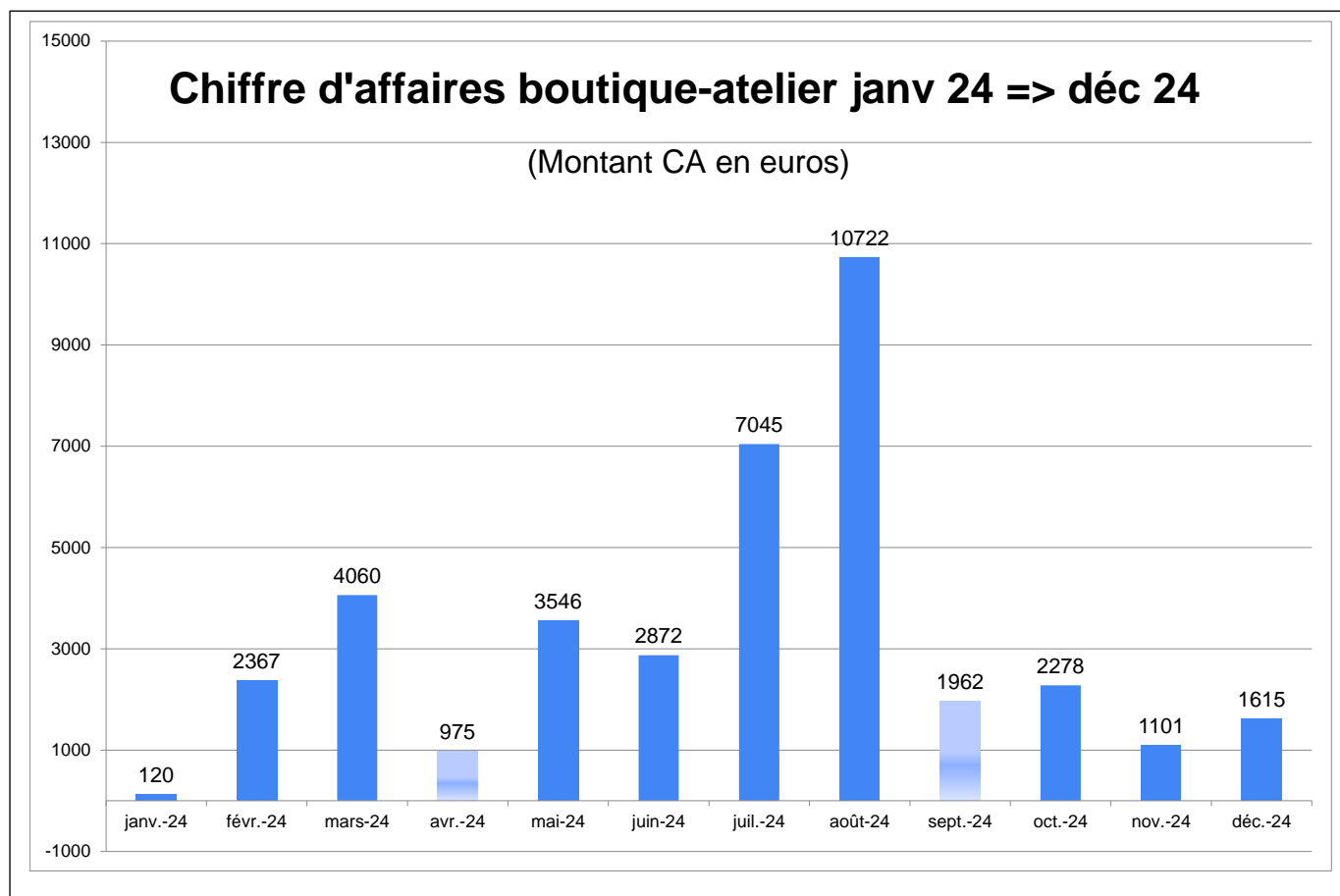
Maison du Vélo Florac - Budget 2024 : comparatif prévisionnel / réalisé					
CHARGES	MONTANT en € PREVISIONNEL	MONTANT en € REALISE	PRODUITS	MONTANT en € PREVISIONNEL	MONTANT en € REALISE
60-Achat	10400	15064	70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	12000	39776
Outillage atelier	3400	ND	Prestation de services (maintenance VAE communaux)	1000	1170
pièces de vélo et consommables cycles	3000	14075	Vente de marchandises et services atelier	10000	37706
Fournitures non stockables (eau,énergies)	600	0	Produits des activités annexes (prestations école et partenaires)	1000	900
Fournitures d'entretien et de petit équipement	400	ND			
Autres fournitures aménagement locaux	2000	189			
cout de diffusion films	1000	800			
61-Services extérieurs	9670	10666	74- Subventions d'exploitations	48900	8350
Sous traitance générale comptabilité	2500	3642	État : Education Nationale et de la Jeunesse		
Locations	5000	6438	FDVA 2 fonctionnement	7500	2000
			FDVA 2 innovation	7000	2000
Entretien et réparation	500	0	FDVA 1 formation bénévoles	2300	1400
Assurance	540	509	PDASR (sécurité routière)		500
Documentation et ressources pédagogiques	1000	77	Direction Régionale aux droits des femmes et à l'égalité	2000	0
Divers	130	0	Département(s)		
			Lozère PAL	20000	1000
62- Autres services extérieurs	9500	1276	Lozère aides aux associations/actions	4000	1000
Rémunérations intermédiaires, intervenantes	7000	375	Lozère investissement	4000	0
Publicité, publication, impressions	1000	504			
Déplacements, missions	800	93	Région		
Frais postaux et de télécommunications	200	181			
Services bancaires, autres	500	123	Communes(s) :		
			0 Mairie de Florac-Trois-Rivières	500	200
63- Impôts et taxes		3122	Budget participatif Florac	500	0
Impôts et taxes sur rémunération		0	Communauté de Communes	1000	250
Autres impôts et taxes		3122			0
			0 Autre		
64-Charges de personnel	32030	22346	Banque Populaire du Sud Florac	100	0
Rémunération des personnels	22700	15624			
Charges sociales	9000	6722	75- Autres produits de gestion courante	700	957
Autres charges de personnel (stagiaire)	330	0	Adhésions et dons	700	957
65- Autres charges de gestion courante			76- Produits financiers		
66- Charges financières			77- Produits exceptionnels		
67- Charges exceptionnelles					
68- Dotation aux amortissements			78- Reprises sur amortissements et		
			79- Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES	61600	52474	TOTAL DES PRODUITS	61600	49083
86- Emplois des contributions volontaires en nature	5800	5800	87- Contributions volontaires en nature	5800	5800
Secours en nature	500	500	Bénévolat	4800	4800
Mise à dispositions gratuite de biens et prestations	500	500	Prestations en nature	500	500
Personnel bénévole	4800	4800	Dons en nature	500	500
TOTAL DES CHARGES	67400	58274	TOTAL DES PRODUITS	67400	54883
	Ecart réalisé-prévu	-9126		Ecart réalisé-prévu	-12517
				Déficit 2024	-3391
Nota : tableau basé sur les chiffres de la Maison du Vélo (en attente des comptes certifiés de notre comptable)					

Rapport financier – Annexe 2

Budget 2024 réalisé : répartition charges et produits par grandes catégories



Budget 2024 réalisé : évolution du chiffre d'affaires au long de l'année



Nota : certains mois, comme janvier, avril et septembre ont été fortement impactés par des semaines d'absence de salarié-e (congés, départs...)